

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2022 à 17 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : GARNERO Patricia, Maire
A été convoqué le : 31 MARS 2022

PRESENTS : GARNERO P - LICINI B - STOPPANI E - GARSPARD O - BOUGRINE C - GOUYER J - ORMIERES R - COMBIN MF - PONS S - ANDRE L - BECQUART F - BECQUART G

ABSENTS : sans procuration MARCELLIN S

SECRETAIRE DE SEANCE : BALAN Myriam

Madame le Maire, ouvre la séance, et après son discours d'introduction, Madame COMBIN Marie-Françoise, se lève et présente la démission du 1^{er} adjoint MARCELLIN S du 2^{ème} adjoint BECQUART G des conseillers municipaux suivants : ANDRE Loïc - PONS S - COMBIN MF - GUILLAUME M - BECQUART F. Madame le Maire récupère les lettres « jetées » sur le bureau et sans avoir le temps d'en prendre connaissance, les conseillers et l'adjoint cités ci-dessus quitte l'assemblée. Madame le Maire en prend note. La séance se poursuit, les adjoints cités ci-dessus n'ont donc pas pris part au vote.

Monsieur LICINI Bruno est désigné pour présenter les comptes administratifs, Madame le Maire quitte la salle pendant le vote

| |
|--|
| APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ET CCAS 2021 |
|--|

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée

LE CONSEIL MUNICIPAL

- o Approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2021

Soit

| | |
|---|--------------|
| Résultat excédentaire de fonctionnement : | 128 682.75 € |
| Résultat excédentaire d'investissement : | 44 386.63 € |

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

- o Approuve le compte administratif du CCAS pour l'année 2021

Soit

| | |
|---|------------|
| Résultat excédentaire de fonctionnement : | 2 380.65 € |
|---|------------|

VOTE : Nb de voix Pour : 6 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le compte administratif d'assainissement pour l'année 2021
Soit

Résultat déficitaire d'exploitation : 482.72 €
Résultat déficitaire d'investissement : - 1 818.10 €

VOTE : Nb de voix Pour Nb 6 de voix contre

Nb d'Abstention :

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ADDUCTION EAU POTABLE 2021

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le compte administratif d'adduction d'eau potable pour l'année 2021
Soit

Résultat déficitaire d'exploitation : 4 316.90 €
Résultat déficitaire d'investissement : - 8 803.15 €

VOTE : Nb de voix Pour 6 Nb de voix contre

Nb d'Abstention :

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021

Madame le Maire reprend la séance et dépose sur le bureau les comptes de gestion 2021 produit par le centre des impôts (finances locales).

Elle confirme que les comptes sont accord avec les comptes administratifs 2021 de la COMMUNE du CCAS de l'AEP et de l'ASSAINISSEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve les comptes de gestion fournis par la trésorerie de Bagnols sur Cèze étant en adéquation avec les comptes administratifs de la commune, du CCAS, du service AEP et du service ASSAINISSEMENT autorise Madame le Maire à signer les comptes de gestions

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre :

Nb d'Abstention :

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE CCAS 2021

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2021 et étudié les propositions du budget 2021, Madame le Maire propose de reprendre le résultat de clôture 2021 soit : 128 682.75 et décide de reprendre au compte 002 « Report à nouveau » de la section de fonctionnement.

CCAS : Résultat de fonctionnement 2 380.65 € reporte cette somme au compte 002 « Report à nouveau » de la section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- accepte les affectations ci-dessus présentées par Madame le Maire

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE CONVENTION ADDUCTION EAU POTABLE 2021

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2021 et après avoir constaté le résultat déficitaire,

Madame le Maire propose de reprendre la somme de 8 803.15 €. Le résultat est reporté au budget sur la ligne 002 résultat antérieur reporté en dépenses de la section de fonctionnement

LE CONSEIL MUNICIPAL

- accepte les affectations ci-dessus présentées par Madame le Maire

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE CONVENTION ASSAINISSEMENT 2021

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2021 et après avoir constaté le résultat déficitaire,

Madame le Maire propose de reprendre la somme de 1 818.10 €. Le résultat est reporté au budget sur la ligne 002 résultat antérieur reporté en dépenses de la section de fonctionnement

LE CONSEIL MUNICIPAL

- accepte les affectations ci-dessus présentées par Madame le Maire

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

TAUX COMMUNAUX IMPOTS FONCIERS ANNEE 2022

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que depuis de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB du département est transféré aux communes. La présente délibération soumise à l'approbation du conseil se limite donc au vote des taux de deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Elle rappelle les taux de 2021 :

- 37.17 % taxe foncières sur les propriétés bâties
- 67.70 % taxe foncières sur les propriétés non bâties

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- De maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2022
 - Taux Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.17 %,
 - Taux Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.70 %.

Le produit attendu pour l'année 2022 s'élève à : 260 192 €

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

VOTE BUDGET COMMUNE – CCAS 2022

Madame GARNERO Patricia, Maire, présente aux conseillers le budget 2022 de la commune
Elle donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget COMMUNAL 2022 dont

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 630 588.75 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 376 280.00 €

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget CENTRE COMMUNAL
ACTION SOCIAL 2022 dont :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 4 330.65 €

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

VOTE BUDGET CONVENTION AEP 2022

Madame GARNERO Patricia, Maire, présente le budget de convention, service Adduction Eau Potable pour l'année 2021.

Elle donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget CONVENTION AEP ADDUCTION EAU POTABLE 2021 dont

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 14 316.90 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 28 803.15 €

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

VOTE BUDGET DE CONVENTION ASSAINISSEMENT 2022

Madame GARNERO Patricia, le Maire, présente le budget de convention du réseau Assainissement, pour l'année 2022

Elle donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget CONVENTION ASSAINISSEMENT 2022 dont

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 10 482.72 €
- Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 10 000.00 €

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

SIGNATURE CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre du contrat territorial, le conseil départemental nous a informé que le dossier de « traversée du village » que nous avons présenté a obtenu une participation financière. Le montant s'élève à 200 000 €. Afin de poursuivre la procédure il convient de signer deux conventions :

- Convention de financement et de transfert de gestion
- Convention d'occupation temporaire du domaine public

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- Autorise Madame le Maire à signer les conventions.

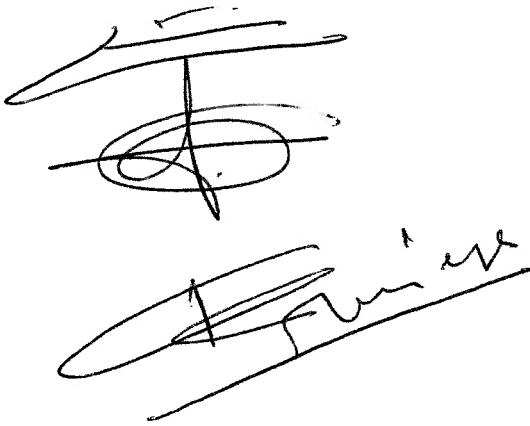
VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

La séance est levée à 18 H

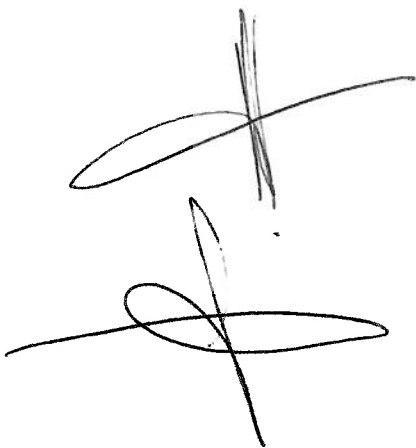
SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Patricia GARNERO
Madame le Maire



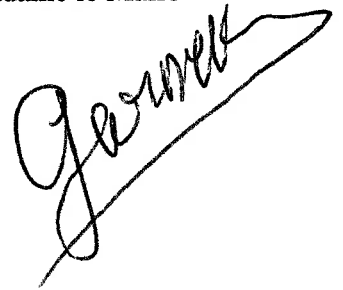
A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.



A handwritten signature with a large loop and a vertical line crossing it.



A handwritten signature with a small loop and a horizontal line.



A handwritten signature in cursive script, reading 'Garnero', with a long horizontal line underneath.